



NATURE OCÉANE
40530 - LANDES

Email : mairie@ville-labenne.fr

Tél. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : www.ville-labenne.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
LABENNE, le

SEANCE DU 21 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le 21 Mars à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de Labenne, dûment convoqués se sont réunis en mairie sous la présidence de Jean-Luc DELPUECH, Maire.

Étaient présents : tous les membres à l'exception de GOYENECHÉ Olivier, AURIOL René qui ont donné respectivement pouvoir à CHESSOUX Stéphanie, SARRAUTE Gérard.

Absent excusé : CURUTCHAGUE Philippe

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Jérôme PETITJEAN est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire avant d'ouvrir la séance souhaite rendre hommage à Marie Apathie, Maire de Tyrosse, récemment décédée.



2018-03-21-01/15 – DESIGNATION AU SEIN D'UNE COMMISSION MUNICIPALE

En remplacement de Monsieur Vanier démissionnaire, Madame BOUVILLE NEVEU est désignée à l'unanimité pour siéger au sein de la commission « Citoyenneté-Médiation-Sécurité ».

2018-03-21-02/16 – COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL - COMMUNE

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du percepteur qui est conforme et identique au Compte Administratif de la Commune.

POUR : 22

ABSTENTIONS : 4 (Decoux Nathalie, Payen Jean-Claude, Bodart Maïder, Bouville Neveu Monique)

2018-03-21-02BIS/16– COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2017

Monsieur Maïs, Adjoint aux finances, présente le compte administratif de l'année 2017 pour le budget principal.

Ce budget laisse apparaître un excédent d'exploitation cumulé de 1 198 886.51 euros et un déficit d'investissement (en cumulé) de 253 643.80 euros.

Monsieur Maïs explique que le déficit d'investissement est dû à un décalage du versement des subventions obtenues pour le terrain synthétique, le local périscolaire et la rue du Marais (les Restes à Réaliser de l'exercice 2017 sont de 140 000 € en dépenses et 557 038 € en recettes).

Puis Monsieur Maïs soumet le Compte Administratif au vote :

Par chapitre en exploitation et par opération en investissement (Monsieur le Maire s'étant retiré)

Approuvé avec 21 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Decoux Nathalie, Payen Jean-Claude, Bodart Maïder, Bouville Neveu Monique)

Le conseil approuve de même le CA du Camping municipal, budget annexe rattaché au budget communal et déjà soumis à l'étude du conseil lors de la dernière réunion.

Approuvé avec 21 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Decoux Nathalie, Payen Jean-Claude, Bodart Maïder, Bouville Neveu Monique)

2018-03-21-03/17– AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE

Le Conseil Municipal décide de reprendre au BP 2017 l'excédent d'exploitation pour partie en recette d'exploitation au BP 2018 pour un montant de 945 242.51 € et pour partie au 1068 en section d'investissement pour un montant de 253 644.00 € pour couvrir le déficit d'investissement 2017 (253 643.80) qui sera repris en dépense d'investissement.

POUR : 22

ABSTENTIONS : 4 (Decoux Nathalie, Payen Jean-Claude, Bodart Maïder, Bouville Neveu Monique)

2018-03-21-04/18 – COMPTE DE GESTION – LOTISSEMENT HOUSQUIT

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du receveur qui présente les mêmes résultats que le CA 2017.

POUR : 22

ABSTENTIONS : 4 (Decoux Nathalie, Payen Jean-Claude, Bodart Maïder, Bouville Neveu Monique)

2018-03-21-04BIS/18 – COMPTE ADMINISTRATIF HOUSQUIT 2017

Monsieur Maïs présente le CA du budget de lotissement 2017 qui présente un résultat d'exploitation 2017 déficitaire pour 68 262.07 € et en cumulé en déficit d'exploitation de 213 801.92 et un excédent d'investissement de 66 617.43.

Monsieur Maïs explique le déficit par le fait que si tous les travaux ont été achevés, la commune n'a pas encore perçu le produit de la vente aux entreprises pour le lotissement Artiguenave.

Il y a toutefois cinq compromis signés à ce jour.

POUR : 21 (Monsieur le Maire s'étant retiré)

ABSTENTIONS : 4 (Decoux Nathalie, Payen Jean-Claude, Bodart Maïder, Bouville Neveu Monique)

2018-03-21-05/19 – RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire présente les orientations qui vont présider à la confection du budget 2018, et en premier lieu les orientations générales décidées par le gouvernement.

A ce titre, il évoque la réforme de la taxe d'habitation qui sera diminuée d'un tiers chaque année sur 3 ans, l'Etat devant compenser le manque à gagner pour les collectivités sur les bases antérieures (2017), ce qui privera la commune du dynamisme des bases.

Puis ensuite il évoque les grandes orientations au niveau communal et dont les grands axes seront la maîtrise des dépenses publiques, la recherche de nouvelles recettes (amélioration de la perception de la taxe de séjour, entre autres pour les logements Airbnb), la maîtrise de l'annuité annuelle (les nouveaux emprunts étant financés par la disparition (extinction) de vieux emprunts).

Au titre de mesures nouvelles, le budget Culture sera amendé pour permettre la continuité du développement déjà amorcé depuis la création des Automnales.

En terme de fiscalité, la surtaxe (TH et TF) appelée par le SIVOM disparaîtra et sera intégrée dans la fiscalité communautaire ce qui permettra pour Labenne une diminution des taux sur cette part.

Monsieur le Maire rappelle à ce titre que les taux à Labenne sont bas, et bien inférieurs aux communes limitrophes.

Il propose d'augmenter les taux 2018 de 2.2 % ce qui permettra un gain financier de 50 000 €.

Il évoque, après, la poursuite des investissements avec le Plan Plage, la rue de Claron, les box pour artisans, une étude pour l'aménagement de la Place des Landais, ainsi que l'éco quartier, l'extension de la cantine scolaire, les milieux éducatif, associatif et environnemental restant prioritaires.

Monsieur Payen demande si le produit de la taxe de séjour va progresser en proportion de l'agrandissement des campings que l'on constate depuis plusieurs mois.

Monsieur le Maire répond que des contrôles ont déjà été effectués mais que des 2018 est prévu un renforcement des contrôles.

Monsieur Payen rappelle que les travaux de voirie ne doivent pas négliger les aménagements de sécurité car trop de véhicules roulent trop vite.

Marjory Bouille-Vagneur quitte la séance et donne pouvoir à Marie-Josée Lapenu.

2018-03-21-06/20 – PLAN PLAGE

Madame Benoit-Delbast évoque et présente le projet d'aménagement de la plage dans le cadre de la réflexion régionale menée par le groupement d'Intérêt Public du Littoral qui a pris en compte le recul du trait de côte et la nécessité d'améliorer, d'anticiper et de pérenniser les aménagements à la fois en terme de sécurité (poste de secours) et d'aménagements touristiques (commerce, belvédère, parkings). L'idée est donc d'envisager un redéploiement des infrastructures et d'aménager aussi les deux allées (Pyrénées et Hélios Marin pour favoriser un aménagement des stationnements et des cheminements (trottoirs, piste cyclable,...). Deux axes obliques à travers la dune permettraient aussi aux quartiers Sud et Nord de Labenne Océan de rejoindre le cœur central du futur belvédère.

Le Conseil Municipal approuve le projet et autorise Monsieur Le Maire à solliciter les subventions auprès du Département, de la Région et de l'Etat au titre du FNADT, pour des participations respectives de 15, 20 et 25%, l'opération globale atteignant un montant de dépenses de plus de 1.5 millions d'euros TTC.

MACS devrait aussi contribuer au financement de l'opération par une participation au titre du programme voirie.

Adopté à l'unanimité.

2018-03-21-07/21 – CONVENTION DE GESTION DE L'AIRE DE BORDERES

La commune a réalisé en 2017 une aire d'accueil pour loger les renforts saisonniers de la gendarmerie. En dehors des deux mois de juillet et août, ces huit mobil homes pourraient être mis à disposition soit d'écoles, de centre de loisirs ou associatifs ou au bénéfice de particuliers.

Les conseillers municipaux approuvent à l'**unanimité** le principe de cette exploitation qui serait alors confiée au camping municipal.

2018-03-21-08/22 – TRAVAUX DE REQUALIFICATION RUE DE CLARON – CONVENTION AVEC MACS

Monsieur Sarraute rappelle la décision déjà retenue d'aménager la rue de Claron et qui a déjà été traduite sur le terrain par les travaux de réfection des réseaux eau et assainissement menés par la régie LEA et les travaux d'enfouissement en cours. En septembre les travaux de voirie (voie verte, trottoirs, aménagement de sécurité) seront entrepris.

Le Conseil approuve à l'**unanimité** les conventions à établir avec la Communauté de Communes MACS permettant les délégations de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la voie verte et les fonds de concours.

2018-03-21-09/23 – GROUPEMENT DE COMMANDE MACS – ACHAT DE COUCHES POUR LA CRECHE

Le Conseil approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune au groupement de commandes communautaire lié à l'achat des couches culottes pour la crèche municipale et la halte-garderie.
Adopté à l'unanimité.

Séance levée à 20h35

A Labenne, le 27 Mars 2018
Le Maire,

Jean-Luc DELPUECH

